



## **« Le Conseil Municipal des Jeunes de PLEUMELEUC »**

### **Qu'est-ce qu'un CMJ ?**

C'est un véritable lieu de démocratie participative et d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif. C'est une instance citoyenne de propositions et d'échanges entre la municipalité et les jeunes sur des objectifs d'intérêt communal et collectif. Il a un rôle d'écoute, d'ouverture, d'échanges et de représentation. Il est également force de proposition pour la réalisation de projets utiles à tous. Il doit permettre de participer activement à la vie locale et de favoriser la formation au civisme par la pratique de la citoyenneté.

### **Qui peut se présenter ?**

Les jeunes résidents à Pleumeleuc âgés de 10 ans (CM2) à 15 ans inclus.

### **Combien de sièges au CMJ ?**

Le CMJ sera composé de 12 membres maximum, possibilité d'en avoir moins en fonction du nombre de jeunes à se présenter.

### **Comment être élu ?**

L'appel à candidature se déroulera durant le mois de septembre et s'il y a plus de 12 jeunes à déposer une candidature, il faudra avoir recours à des élections. Une campagne électorale pourra alors se mettre en place durant le mois d'octobre et les élections auront lieu au mois de novembre.

Ces élections se dérouleront en un seul tour à la majorité relative (recours à la parité en cas d'égalité).

### **Pour combien de temps ?**

Un mandat dure 2 ans et peut-être renouvelable une seule fois.